

Le mot du Maire

Chères Buhloises, chers Buhlois,

L'année 2016 s'est achevée sur un bilan positif.

Financièrement tout d'abord, malgré les baisses de dotations de L'État, la Commune de BUHL a réussi à tenir un budget cohérent et audacieux. Cohérent, car les efforts conjugués des élus et des services ont permis de maintenir l'équilibre et de réduire l'endettement.

Audacieux car les investissements se sont poursuivis.

Très récemment les actions menées autour de l'église Saint Jean-Baptiste ont été sublimées par la réfection de sa place. Sobre, élégante, fonctionnelle, les adjectifs ne manquent pas pour qualifier cette réalisation. Vous retrouverez dans ces pages un article consacré à ce site unique.

C'est dans cette optique, que **BUHL se projette vers l'avenir sans oublier son histoire**. Cette année encore seront conduites les opérations de réfection des murets en pierres sèches de notre vignoble. Soutenus par nos partenaires historiques (la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER et le Conseil Départemental), ces chemins sont petit à petit rendus aux promeneurs et aux riverains.

Le château du Hugstein sera également mis à l'honneur. Aux côtés de GUEBWILLER la Commune de BUHL s'engage pour entretenir ce site exceptionnel. Sous l'impulsion de l'association *«Pro HUGSTEIN»*, ces opérations iront plus loin encore et permettront de magnifier et de sécuriser ce monument.

D'autres actions seront également menées. Les rues de la gare et Saint Pirmin seront remises en état dès le début de l'année et l'école KOECHLIN se verra enfin dotée d'un ascenseur pour la rendre accessible à tous.

La Commune de BUHL reste également consciente du rôle qu'elle doit tenir face aux défis de notre société.

- Sur le plan environnemental, la Commune, aidée par l'État, va enfin être en mesure de créer une piste cyclable qui traversera son territoire de part en part pour se connecter aux ouvrages limitrophes. Sécurisée, elle bénéficiera autant aux écoliers, qu'aux promeneurs ou à ceux qui voudront rejoindre le nouveau train au départ de GUEBWILLER.
- Sur le plan civique, sera organisée une journée citoyenne pour que chacun puisse s'impliquer dans la vie de notre village. En s'appuyant sur les services techniques, les Adjoints en charge de ce projet concocteront un programme à la fois convivial et utile.

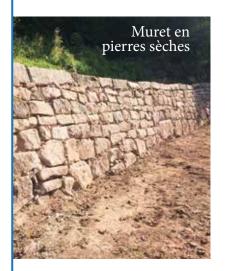
Chères Buhloises, chers Buhlois, l'année 2017 sera une année charnière. Les élections présidentielles et législatives occuperont quatre dimanches de printemps. Je souhaite que chaque Buhlois, en âge de voter, se sente concerné par ces scrutins et vienne s'exprimer dans l'isoloir.

Notre destin est entre nos mains. En votant, en s'impliquant dans la vie sociale et associative, en prenant soin de son environnement et en se préoccupant de ses concitoyens, chacun détient une fraction du mieux vivre ensemble. Alors gageons que 2017 soit une année où le plus grand nombre en prenne conscience.



« Chères Buhloises, chers Buhlois, au nom du Conseil Municipal et des services communaux, je vous souhaite une très belle année 2017 »

Fernand DOLL, *Maire de Buhl*



1er MARS 2016

Le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD), document essentiel à la transformation du POS en PLU a été validé lors de cette séance.

Une réunion publique s'est tenue au sujet du PADD le 20 avril dernier.

Suite à cette séance ces trois demandes de subventions ont été couronnées de succès. La première séance de l'année 2016 a été marquée par le débat portant sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre du passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet a été présenté par Monsieur JAILLET de l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Les échanges entre les Conseillers ont porté sur les perspectives d'urbanisation et d'évolution de la population pour les années à venir selon les nouvelles dispositions projetées.

L'opposition considère que, si les zones nouvellement urbanisables le sont réellement, le plafond fixé de 3 500 habitants serait largement dépassé. Elle estime donc que la volonté de rendre urbanisable la zone du Breuel n'a pas de sens.

Monsieur le Maire soutient de son côté que l'urbanisation de cette zone est à la fois incertaine, puisqu'elle dépend de la volonté des propriétaires, et qu'elle serait bénéfique pour améliorer les conditions d'accès du secteur. Par ailleurs, il a rappelé l'utilité de cette modification pour la mise en place de résidences de séniors à l'arrière de la Maison MATHIAS.

Monsieur JAILLET précise en outre que la compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est certes nécessaire mais que l'absence de SCoT n'est pas une opposition formelle à l'adoption du PLU.

Le vote de principe suite à ce débat s'est soldé à l'unanimité moins 4 abstentions.

Enfin le Conseil a permis au Maire de solliciter l'octroi de diverses subventions concernant notamment les projets de piste cyclable, de réaménagement de la place de l'église et de mise en place d'un élévateur à l'école Koechlin.



Le Conseil se réunissait pour la seconde fois lors de ce mois de mars pour statuer notamment sur les éléments budgétaires qui jalonneront l'année 2016.

Une augmentation des taux d'imposition de 2% a été votée pour accompagner un budget primitif 2016 présentant un montant de fonctionnement de 2 584 915€ et d'investissement de 934 516€. Les comptes administratif et de gestion 2015 ont été validés tout comme l'octroi des subventions aux associations affiliées ou non à l'Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC).

Si ces deux derniers points ont été entérinés à l'unanimité des voix, tel ne fut pas le cas pour les trois autres qui ont chacun recueillis 4 voix contraires.

La liste minoritaire a contesté l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement du budget 2016 ainsi que l'inscription de 20 000 euros de dépenses imprévues, estimant qu'il aurait été possible, en agissant sur ces deux leviers, de limiter la hausse des taux d'imposition.

Concernant le budget primitif 2016, Les élus d'opposition ont également contesté l'opportunité de la réfection de la place de l'église.

Monsieur le Maire a répondu point par point en justifiant le choix de réfection de la place de l'église par la nécessité d'inscrire BUHL dans le pays d'art et d'histoire porté par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, de valoriser la Commune autour de 3 sites majeurs : le château du Hugstein, l'église Saint-Jean Baptiste et l'abbaye de MURBACH et de poursuivre les opérations de mise en valeur du site.

Monsieur Fernand DOLL a en outre rappelé que la remise en état de rues était à l'ordre du jour et qu'elle commencera par la réfection de la rue du Trottberg.

Enfin, Monsieur le Maire a tenu à préciser que le désengagement de l'État pousse la Commune à chercher de nouvelles ressources imposant l'augmentation des taux d'imposition. Cependant ce dernier a convenu, en accord avec les remarques formulées par les Conseillers, d'établir une prospective pour limiter les hausses lors des années à venir.

Concernant les dépenses imprévues, le premier magistrat rappelle que de tels crédits sont toujours budgétisés mais qu'ils n'apparaissent plus dans les bilans du fait de leur mobilisation.

Le Conseil Municipal a été par ailleurs saisi d'autres points:

- afin de réguler l'accès au service périscolaire lors de la pause méridienne et pour respecter les normes, à l'unanimité il a décidé, après en avoir préalablement débattu en décembre dernier, de fixer des critères d'accès à ce service. Seront notamment admis en priorité les enfants Buhlois;
- le Conseil Municipal a autorisé le dépôt de la candidature de la Commune pour la réalisation d'un aménagement cyclable au titre du territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- enfin le Conseil Municipal a voté l'accord pour la vente du bâtiment du Centre Social à un particulier pour un montant de 130 000€.

30 MARS 2016

Le budget primitif 2016 a été voté à l'équilibre à hauteur de:

2 584 915€ en fonctionnement et 934 516€ en investissement.



Place de l'église, avant sa réfection

Les enfants Buhlois sont désormais prioritaires pour accéder au service périscolaire lors de la pause méridienne.

11 JUILLET 2016

Pourvue d'un ordre du jour conséquent, cette séance a eu une tonalité majoritairement technique.

Le Conseil Municipal a notamment eu à traiter de l'inscription de nouveaux associés à l'association de chasse du Hugstein, de la location d'un lot de chasse, d'échange et d'acquisition de parcelles de terrains, de modifications de statuts (Syndicat d'électricité, Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER) et de communications de rapports d'activités.

Après avoir traité de questions relatives au personnel, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'environ 2 000€ à l'école élémentaire pour un classe verte.

Par la suite l'assemblée a validé l'instauration d'une amende forfaitaire pour des dépôts sauvages de déchets en fixant «une amende minimale d'un montant de 150€ destinée à l'enlèvement des dépôts sauvages tels que définis par le règlement de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER et au nettoyage des lieux, majorée, si besoin est, du montant nécessaire pour couvrir l'ensemble des frais engagés par la Commune pour cette opération».

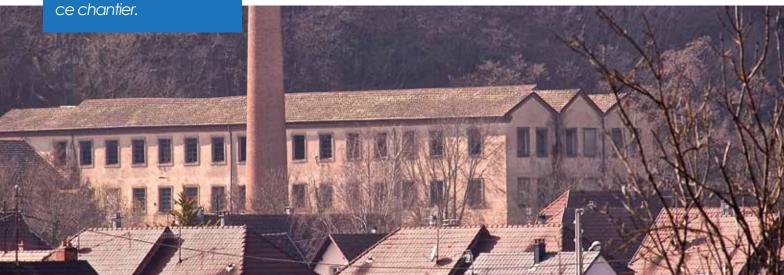
Après avoir décidé de reporter le point portant sur une demande de subvention au Conseil Régional pour la déstructuration et la dépollution de la Friche ZUBER (du fait de difficultés éprouvées pour estimer l'aide qui pourrait être réellement fournie à la Commune), Monsieur le Maire, a proposé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention portant sur la réfection du muret en pierres sèches de la rue du Kaiser dans le cadre du GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) piloté par le Conseil Départemental et coordonné par la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER. Cette perspective a recueilli l'aval de l'assemblée.

Lors des communications diverses, Monsieur le Maire a fait part d'une lettre de la Préfecture exhortant la Commune de BUHL à acter la départementalisation du corps de première intervention (CPI) des sapeurs-pompiers. Cette perspective entraînera la fusion du CPI de BUHL avec celui du Haut-Florival. Les locaux Buhlois continueront donc d'être utilisés, mais les effectifs permettront à cette nouvelle entité d'intervenir de manière plus efficace et plus large (voir Conseil Municipal du 28 novembre 2016).



Caserne des sapeurs-pompiers

La déstructuration de la friche ZUBER, devenue dangereuse et menaçant ruine reste une préoccupation pour la municipalité qui cherche des soutiens financiers pour entamer ce chantier.



Pour ce Conseil Municipal de rentrée, l'assemblée a été invitée à se prononcer sur quelques points.

Concernant le service périscolaire le Maire a proposé une modification du règlement portant notamment sur les délais de facturation. La quantité d'impayés et de retards de paiements devenant trop importante, le Conseil a opté pour une position plus ferme en réduisant à un impayé (facture non réglée depuis plus de 30 jours) la possibilité d'activer les démarches de conciliation avec les familles pouvant aboutir au refus d'accès de l'enfant au service.

Par ailleurs pour se conformer au nouveau tarif pratiqué par le cocontractant de la Commune fournissant les repas (Traiteur PETER) la Commune de BUHL, après trois années sans évolution, a augmenté les tarifs des repas servis par le service périscolaire de 3%.

Le Conseil Municipal a, par la suite, annulé sa délibération du 11 juillet 2016 instaurant une amende forfaitaire pour les dépôts sauvages de déchets considérée comme illégale par la Sous-préfecture.

Enfin, pour palier à la fermeture prochaine du bureau de poste de la Commune, la mise en place d'un relais postal au «Carrefour express» a été actée sur la demande de «La Poste».

Les repas servis au Périscolaire, seront, pour trois années supplémentaires, concoctés par le « Traiteur PETER ».

19 SEPTEMBRE 2016

L'établissement privé «La Poste» indépendant de la Commune de BUHL dans sa gestion et dans ses choix stratégiques a décidé de fermer son agence Buhloise et de créer un relais de poste au «Carrefour Express». Les opérations postales courantes (affranchissements, envois et réceptions de colis...) pourront y être effectuées. Si la Commune apporte son soutien à ce projet elle ne dispose pour autant d'aucune prérogative en matière de service postal.





68500 GUEBWILLER

Depuis le **9 janvier**, les services de La Poste sont transférés au **Carrefour Express**, situé 42 rue Florival.

Horaires: Du lundi au samedi de 8h00 à 20h00

03 89 38 68 58

Les services postaux disponibles:

- Vente de timbres poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colis
- Fourniture d'autres produits Courrier/colis sur commande
- Dépôt des courriers/colis y compris recommandés
- Remise des courriers/colis ayant fait l'objet d'un avis de passage

Monsieur Le Maire,

Je vous informe de la fermeture définitive du bureau de poste de Buhl à compter du vendredi 30 Décembre 2016 et du transfert des activités courrier colis au Carrefour Express de Buhl à compter du lundi 9 Janvier 2017.

Ce délai est nécessaire et imposé par les systèmes informatiques pour clôturer l'activité du bureau de poste et installer les équipements connectés dans les locaux du Carrefour Express

La Responsable actions partenaires dispensera aussi des modules de formation pour le personnel du Carrefour Express et sera présente en soutien pour l'ouverture.

Pendant cette période transitoire, nos clients de Buhl pourront :

Récupérer leurs colis et lettres avisés à la Plateforme de distribution du Courrier de Guebwiller 51 rue Théodore Deck (Ouverture de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 du Lundi au Vendredi ; de 08H00 à 12H00 le samedi).

Pour leurs opérations La Banque Postale et courrier colis, ils pourront se rendre aux bureaux de poste de :

- Guebwiller 70 rue de la République (Ouverture de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 du Lundi au Vendredi ; de 9H00 à 12H00 le Samedi)
- Soultz 44 rue Jean Jaurès (Ouverture de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 du Lundi au Vendredi ; de 9H00 à 12H00 le Samedi)

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations

Le Conseil Municipal a été convoqué pour une séance exceptionnelle comportant pour point unique l'arrêt du PLU.

Cette délibération constitue une étape dans l'élaboration du PLU qu'il faut différencier de son approbation finale.

Accompagnée par l'ADHAUR, BUHL s'est engagée dans cette procédure depuis 2012.

Depuis lors, la Commission d'urbanisme s'est réunie 16 fois et deux réunions publiques ont été organisées.

Le projet du PLU a évolué pour tenir compte des remarques de la population et des personnes publiques associées. Elles portent essentiellement sur:

- une évolution de la zone située derrière la Résidence MATHIAS en prévision de la réalisation éventuelle d'un habitat destiné aux Séniors;
- une prise en compte de ce qui se projette dans les Communes limitrophes, notamment pour GUEBWILLER avec le retour possible du train, la trame verte, la piste cyclable de la vallée: Une zone réservée est prévue à cet effet entre la RD 430 et la LAUCH afin de préserver la possibilité de réaliser ces équipements futurs;
- le reclassement en espace végétal boisé des rives de la LAUCH;
- quelques modifications afin de tenir compte de l'avis des Architectes des Bâtiments de France pour la protection de l'habitat remarquable.

Après cette étape, la procédure sera la suivante:

- constitution des dossiers pour la consultation des services:
 3 mois (de novembre à janvier);
- retour des remarques courant février 2017;
- nomination d'un commissaire enquêteur: 1 mois;
- enquête publique: 1 mois;
- rapport du commissaire enquêteur: 1 mois.

L'approbation définitive du PLU pourrait donc intervenir au mieux en juin 2017 ou au plus tard à la rentrée de septembre 2017.

Des débats se sont déroulés à l'occasion de cette présentation et ont essentiellement porté sur la qualification de la zone située à l'arrière de la résidence MATHIAS. La volonté de la rendre urbanisable pour y accueillir un projet de résidence pour séniors a été soutenue par la municipalité. S'il a été sollicité que soit mentionnée expressément la destination de cette zone au profit du 3ème âge, Monsieur JAILLET, représentant l'ADHAUR lors de cette réunion, a écarté cette possibilité au motif de l'inexistence d'une telle qualification.

Pour clôturer les débats, Monsieur le Maire a effectué une présentation complète des résultats de la concertation du public et a souligné le succès de la procédure entamée. Monsieur le Maire considère que la population, dans son ensemble, adhère au projet.

Le PLU a été arrêté à l'unanimité moins 4 abstentions.

17 OCTOBRE 2016



Suite à cette délibération, le PLU est dit «arrêté». Cependant la procédure d'élaboration n'est pas terminée. Entre autres formalités et concertations, une enquête publique se déroulera courant 2017.

«Concertation, Publication, Participation»

sont les maîtres-mots de cette procédure de création du PLU.

28 NOVEMBRE 2016



Bâtiment de l'ancienne école maternelle

La vente du bâtiment de l'ancienne école maternelle permettra entre autres de rembourser

300 000€ sur le prêt relais contracté pour la construction du Périscolaire. D'autres cessions et notamment celle du terrain longeant la rue Florival au niveau du Centre social participeront au désendettement de la Commune.



M. le Maire entouré de 4 adjoints et de représentants du SDIS, signe les conventions actant la départementalisation du CPI.

La dernière séance de l'année 2016 a été l'occasion d'étudier une petite quinzaine de points.

Pour clôturer sereinement l'exercice budgétaire actuel, les Conseillers ont adopté une décision modificative permettant d'encaisser les produits de la vente du bâtiment de l'ancienne école maternelle. Cette cession, entérinée lors de cette séance pour 230 000€, participera au remboursement de 300 000€ sur le prêt relais contracté à l'occasion de la construction du nouveau centre périscolaire et de l'extension de l'école maternelle.

Mais le budget primitif 2017 est déjà en point de mire des Conseillers Buhlois. Dans cette optique ces derniers ont validé le programme des travaux et de coupes de bois soumis par l'ONF, après que des débats aient porté sur les méthodes de coupes, leur pertinences, leur impacts écologiques et esthétiques.

Le Conseil a également permis la liquidation l'engagement et le mandatement, pour le début de l'exercice 2017, de 177 000€. Cette somme pourra être mobilisée, avant le vote du budget primitif, pour réaliser trois investissements durant le premier trimestre: la réfection de la rue de la Gare et de la rue Saint Pirmin ainsi que la mise en place d'un ascenseur pour garantir l'accessibilité à l'École Koechlin. Pour cette dernière opération, le Conseil Municipal souhaite solliciter des subventions auprès des parlementaires pour compléter la somme de 22 000€ déjà accordée par l'État.

Autre point déterminant soumis à l'appréciation du Conseil Municipal, la départementalisation du CPI des sapeurs-pompiers a été validée. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) reprendra la gestion du CPI et l'intégrera dans une entité plus large nommée « CPI intégré BUHL», regroupant, dans la caserne Buhloise, les pompiers de BUHL, de LAUTENBACH, de LAUTENBACH-ZELL et de LINTHAL.

Les Conseillers ont également validé le principe de modification de statuts:

- de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER qui prendra les compétences «Création et gestion de Maisons de Services au public» et «Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire»;
 - de l'ADAUHR.

La Commune de BUHL s'est également engagée, aux côtés de GUEBWILLER, pour la répartition des frais d'entretien du château du Hugstein pour un montant de 13 500€ sur les trois prochaines années et a acté le principe de demande de subvention au titre du GERPLAN, concernant la réfection de murets en pierres sèches de la rue du réservoir.

Personnel Communal

Messieurs Bernard et Francis BABULA, agents des services techniques, ont fait valoir leur droit à la retraite après plus de 40 ans au service de la Commune. Tous deux étaient dépositaires de nombreux savoirfaire et d'une parfaite connaissance de notre territoire. Techniciens hors-pair, les deux frères alliaient discrétion et efficacité, faisant montre d'une immense palette de compétences. Leurs départs, non remplacés, laissent un grand vide dans les effectifs Buhlois. Nous leur souhaitons de jouir d'une longue et heureuse retraite pour s'adonner à leur passe-temps et profiter de leurs proches.

Monsieur David CORDELIER, a rejoint les rangs de la Communauté d'Agglomération de BELFORT en tant que responsable de la déchetterie et de la collecte des déchets ménagers. Arrivé en 2011 en Provenance de BLOTZHEIM, ce Franc-Comtois d'origine, avait fait bénéficier la Commune de ses connaissances et de sa maîtrise en termes d'espaces verts et de fleurissement, il était alors l'adjoint du directeur des services techniques, Monsieur TRASMUNDI. Nous souhaitons à David de réussir dans son nouveau poste et de s'épanouir dans sa nouvelle vie.

Monsieur David SCHNEIDER, Guebwillerois et auparavant agent technique à la Commune de MUNCHHOUSE a été recruté pour le remplacer. Doté d'une solide expérience au sein de sa précédente collectivité (6 ans) et d'un profil axé fleurissement/espaces-verts, il dispose d'un savoir-faire élargi. La Commune de BUHL lui fait part de toute sa confiance pour sa prise de poste.

Monsieur Quentin BRUNOTTE, Directeur général des services assurera, à compter d'avril 2017, cette même fonction à la Commune de HUNINGUE. Arrivé à BUHL six ans auparavant, en provenance de l'association des Maires d'Eure-et-Loir, ce juriste de formation diplômé en droit à l'université de Bourgogne, a mis ses compétences au service de notre collectivité en gérant les services et en accompagnant les élus dans leurs prises de décisions avec précision et professionnalisme. Impliqué à chaque niveau de gestion de la Commune, il n'a pas ménagé ses efforts pour rendre BUHL plus professionnelle et pour rationaliser les rapports de travail. Nous sommes convaincus qu'il saura imposer sa technicité et ses atouts au sein de sa nouvelle Commune.

Il sera remplacé par Madame Joëlle BRUNORI, attachée territoriale, actuellement responsable du pôle administratif de la Commune. Ayant effectué la quasi intégralité de sa carrière dans notre Mairie, elle en connait ses moindres rouages. Dotée de capacité d'analyse et d'élaboration, elle maitrise les aspects budgétaires, comptables et les questions relatives à la fonction publique territoriale. Appréciée de tous, elle aura désormais pour mission de gérer l'ensemble des services communaux et d'apporter son analyse pour aiguiller les élus et appliquer leurs décisions.

La Commune de BUHL ne peut vivre que grâce à ses agents. Mus par une haute opinion du service public, ces femmes et ces hommes sont à votre service au quotidien. L'absentéisme quasi inexistant est le témoin de leur professionnalisme et de leur implication. Qu'ils soient en exercice, en passe de l'être ou qu'ils l'aient été, tous méritent notre respect.



Contexte financier

Trois agents titulaires non remplacés en deux ans. Trois contrats aidés non reconduits en fin 2016. Les économies de charges de personnel ont commencé.



Le Conseil Départemental, principal financeur des opérations de réfection de routes communales a décidé de ne plus aider les Communes pour ces investissements.

Une Commune est qualifiée juridiquement de collectivité territoriale. En tant que telle elle est autonome financièrement et libre de ses dépenses et de ses recettes. Ces principes, posés par la Constitution, tracent les contours de ce que doit être notre village. Mais le contexte actuel met à mal cet état de fait.

Indépendante de l'État dans ses choix, elle n'en est pas moins soumise à son contrôle et bénéficie de son aide financière. Mais celle-ci, initialement prévue pour compenser les charges transférées aux Communes (et ainsi compenser l'augmentation des dépenses y afférentes), a été diminuée drastiquement ces dernières années. Cette nouvelle donne impose aux Communes un fonctionnement inédit. Plus de rigueur budgétaire, moins de personnel, un suivi accru des dépenses de fonctionnement pour tenter de maintenir un service de qualité: voilà les défis auxquels les collectivités sont confrontées.

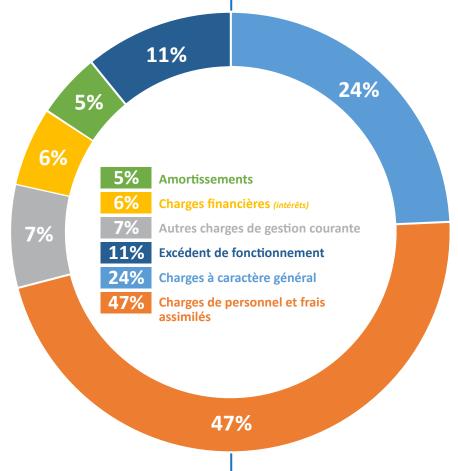
À la Commune de BUHL les réponses se veulent pragmatiques et humaines:

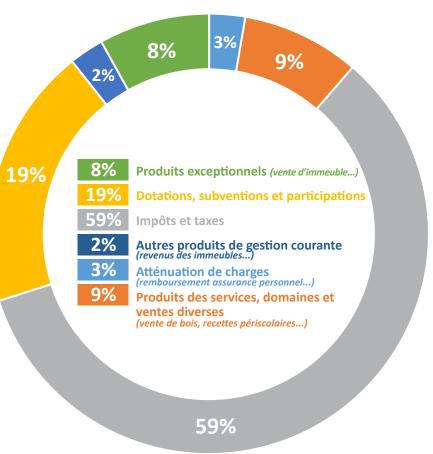
- Diminution du nombre d'agents en priorisant les actions, en renforçant l'efficience des services et en mettant à leur disposition les outils leur permettant d'augmenter leur productivité (outils informatiques, matériels de qualité...).
- Suivi budgétaire plus strict et prévisions au plus juste. Cette démarche bien que soumise aux aléas a été adoptée par l'ensemble du personnel qui, grâce à des mesures quotidiennes, veille à réduire les coûts de son activité.
- Recherche de soutiens financiers. Les subventions permettent à la Commune de porter des projets de qualité et d'envergure (la place de l'église s'est vue dotée de plus de 90 000€ de subventions, la prochaine piste cyclable trouvera un financement à hauteur de 80%). Mais tout comme BUHL, les collectivités et établissements publics partenaires (Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, Conseil Départemental, Conseil Régional...) ont vu leurs ressources diminuer. Le Conseil Départemental, par exemple, se désengage totalement des aides pour les routes ne relevant pas de son patrimoine et par conséquent pour le routes Buhloises.
- Si la Commune de BUHL souscrit totalement à cet impératif d'économie, elle n'en reste pas moins vigilante. L'extrême brutalité des baisses de ses ressources met à mal un modèle dont les racines sont profondément ancrées. Avec moins d'argent les collectivités investiront moins et les entreprises qui dépendent de la commande publique verront leur travail diminuer. Avec moins de ressources, les aides aux associations pourraient également être réduites.

Alors, la Commune de BUHL préfère bouleverser son fonctionnement que d'en arriver à ces extrémités, mais ces leviers ne pourront pas être activés indéfiniment.

Budget primitif 2016: Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement: **2 584 915 €**

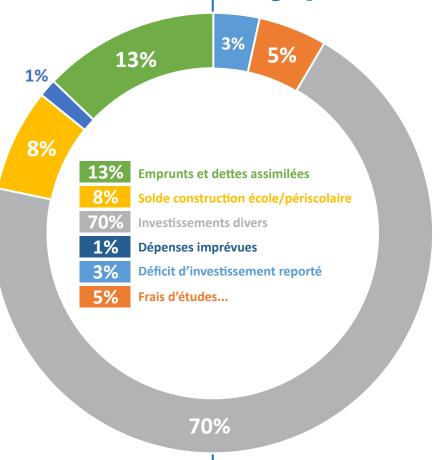




Recettes de fonctionnement: 2 584 915 €

INSTITUTIONS

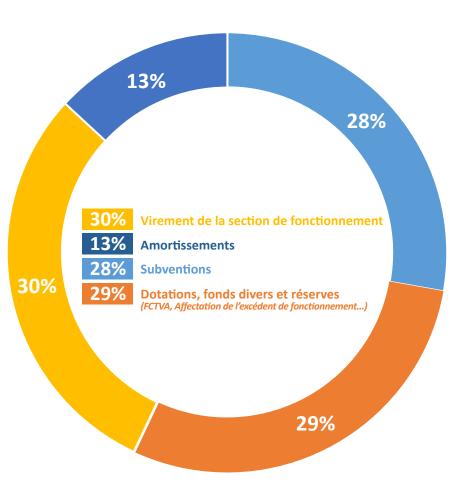
Budget primitif 2016: Investissement



Dépenses d'investissement:

934 516 €

Recettes d'investissement: **934 516 €**



Réaménagement de la place de l'église

Le réaménagement de la place de l'église est venu s'ajouter à l'ensemble des efforts de la Commune en faveur de l'Église Saint Jean-Baptiste. Après la réfection du clocher, le relevage de l'orgue, la remise à niveau paysagère de la butte et de son escalier et la création du Petit Montmartre Buhlois, un accueil du public dans des conditions optimales était devenu primordial.

Comme tout chantier de cette envergure, le travail préparatoire et les concertations ont été déterminantes. Le Conseil Municipal, dans sa large majorité, a parfaitement saisi la nécessité de mettre valeur ce site. Le feu vert était donc donné aux services pour entamer ce chantier.

L'établissement du premier acte administratif remonte au 15 septembre 2015. La Commune venait alors de publier l'avis d'appel à la concurrence pour choisir le maître d'œuvre qui aurait pour mission non seulement de proposer un réaménagement conforme aux attentes et aux finances, mais également de suivre le chantier en apportant un soutien technique aux services communaux.

Ce choix s'est porté sur la société IVR 68 et son cotraitant EHV.

Saisi du dossier et après avoir consulté les délégataires des différents réseaux («Caléo», la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable) une proposition a été soumise quelques mois plus tard. Selon ces préconisations, et après de nouvelles concertations, une mise en concurrence des entreprises susceptibles d'effectuer les travaux a été ordonnée.

Après une étude approfondie, la Commune a validé les choix du Maître d'œuvre en confiant à l'entreprise «TPS» de WITTENHEIM le lot 1: voirie et réseaux humides et à l'entreprise «Sobeca» d'ENSISHEIM le lot n°2: réseaux secs.

Terrassement, réseau d'eau potable, réseau d'eaux usées, modification des déscentes de gouttières (réalisée par l'entreprise «Gourdon» de BUHL), maçonnerie, pavage, nouvel éclairage, pose d'un garde-corps... En un temps record (seulement 3 mois) et en



Avant les travaux





Les arbres abattus l'ont été par nécessité

ET MAINTENANT?

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 novembre 2016 a réaffirmé sa volonté de procéder à la réfection de la rue Saint Pirmin (annoncée dès le bulletin 2015). Ces travaux seront menés lors du premier trimestre 2017. L'association «les amis du retable» travaille activement à la protection et à la mise en valeur de notre retable. Le site est le siège de deux manifestations d'envergure: la Saint-Nicolas et le Petit Montmartre Buhlois

veillant au respect de l'activité cultuelle, la Commune a réussi son pari.

Et de quelle manière! L'objectif de préserver l'esthétique particulière de notre église tout en maintenant la sobriété du site a été atteint. En soulignant son parvis par des pavés de grès roses et en surlignant les nouvelles places de stationnement par ces mêmes pavés tout en offrant une surface lisse et sans aspérité, les attentes de tous ont été comblées.

Le coût total de l'opération est de 289 000€ TTC. Cette somme englobe toutes les dépenses qui ont permis d'aboutir à ce résultat. La Commune a su toutefois compter sur les soutiens de ses partenaires. Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 50 000€ et la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER de 40 000€. Ces sommes, auxquelles s'ajoute la récupération de la TVA, ramènent la note finale pour notre collectivité à 138 290€.

Une bénédiction a été réalisée par l'évêque auxiliaire de Strasbourg le dimanche 11 décembre dernier.





La nouvelle piste cyclable

La Commune de BUHL a su trouver, grâce à l'action du Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon (Pays RVGB), le soutien de l'État au titre du dispositif de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV). En octobre dernier Monsieur le Maire a signé une convention au ministère de l'écologie actant cette aide. En jeu une somme de 283 000 euros représentant environ 80% du financement.

Cet ambitieux projet répondait à plusieurs impératifs fixés par ce dispositif, aux rangs desquels on peut noter la «diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports» ainsi que la «promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et mobilisation des acteurs locaux».

Le Pays RVGB en collaboration avec les Communautés de communes, le Département et la Région, a réalisé une étude de mobilité sur son territoire afin de développer et de promouvoir des moyens de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Les aménagements cyclables, reliant les pôles générateurs de flux (gares, collèges...) sur son territoire correspondent à cet objectif. Le réseau cyclable du Pays RVGB est principalement dédié à un usage loisirs/tourisme, développer un maillage utilitaire est apparu nécessaire pour augmenter et encourager la pratique du vélo. En effet, la vallée de la LAUCH connaît des pics de circulation et des embouteillages croissants aux heures de pointe. Avec ce tracé l'objectif est un report modal de la voiture vers le vélo.

7 tronçons répartis sur 2130 mètres sont envisagés permettant de relier les communes de LINTHAL, BUHL et GUEBWILLER.

Plusieurs avantages:

- une liaison directe utilitaire le long de la RD sur l'ensemble de la vallée;
- un report modal envisagé grâce à un itinéraire continu, sécurisé et sans rupture;
- un accès facilité au collège de Buhl.

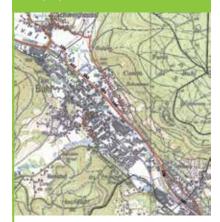
Le tracé prévu est le suivant:

- longer le stade HEISSENSTEIN;
- franchir la LAUCH par la construction d'une passerelle pour rejoindre le collège du Hugstein;
- prolonger le tracer le long de la RD 430, rue du Trottberg jusqu'au feu rouge, rue de la carrière;
- déstructurer le compteur ERDF pour prolonger la piste le long de la RD 430 jusqu'à la rue du Montag;
- depuis la rue du Montag rejoindre l'ancienne RD;
- mise en place de passages sécurisés des rues : de la carrière, du Montag et de la gare.

Cet axe servira également à une pratique loisirs/tourisme permettant des balades à vélo le long de la LAUCH avec un accès aux Vosges et au col du Markstein.

La qualité du projet Buhlois a été reconnue par l'État qui s'engage sur un montant maximal de 283 000€

pour participer au financement de cet équipement.



Tracé provisoire de la piste cyclable



Il sera nécessaire de déstructurer ce coffret éléctrique, le long de la Pénétrante, pour tracer la nouvelle piste cyclable





Projets de voiries

La Municipalité travaille depuis plusieurs années à la remise en état des routes de la Commune. Mais ces projets sont coûteux et réclament une préparation minutieuse.

La Commune s'est engagée, lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre dernier, à refaire, dans ces prochains mois, deux routes.

La rue de la gare.

Si court soit-il (60 mètres), cet axe est primordial pour la distribution de la circulation de notre village, permettant de relier la rue de la fabrique à la rue Florival, il dessert les commerces et la Mairie, et représente l'un des points de passage stratégique en direction du cœur de notre Commune.

La rue Saint Pirmin.

Cette rue étroite, qui ceinture en contre bas la place de l'église, est une priorité inscrite de longue date, déjà annoncée dans le bulletin en 2015. Les difficultés pour réunir les subventions pour ce projet l'ont retardé. Également actés lors de la dernière séance du Conseil Municipal, ces travaux plus lourds que ceux de la rue de la gare seront menés par un maître d'œuvre, également ce début d'année.

Par ailleurs avait déjà été inscrite:

La rue du Trottberg.

Extrêmement longue et polymorphe, la rue du Trottberg, selon ses tronçons, connait des problématiques différentes. Elle est concernée au niveau de la rue de la liberté pour une reprise de la bande de roulement. À hauteur de la Porte de BUHL, il s'agira de reprendre un muret de soutènement et une partie de la chaussée.

Ces trois chantiers seront évidemment l'occasion de remettre à niveau les réseaux qui serpentent sous ces ouvrages en s'appuyant sur le soutien et les aides technique et financière de nos partenaires et notamment de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.

L'impérieuse nécessité de rendre l'école Koechlin accessible

L'école élémentaire est un grand et beau bâtiment inauguré en 1911. Devenue mixte en 1979 elle a été nommée «École Maurice KOECHLIN» en 1985.

Durant ces dernières années le bâtiment de l'école a subi de nombreuses adaptations:

- l'intégralité des fenêtres du bâtiment a été changée pour des matériaux plus performant en termes d'isolation et dont l'aspect reste conforme aux anciennes;
- les portes, et notamment, celle de l'entrée ont été remplacées;
- une salle numérique a été installée avec un tableau blanc interactif et une dizaine de tablettes numériques;
- le nouveau centre périscolaire a été construit à proximité immédiate du site de telle manière que les enfants n'aient plus à sortir de l'enceinte pour s'y rendre;
 - de nombreuses salles de classe ont été restaurées.

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) a défini un ensemble de priorités lourdes concernant ce bâtiment. Les besoins sont multiples mais consistent avant tout à permettre l'accès des enfants et du personnel aux différents niveaux du bâtiment.

Pour ce faire le projet porté par la Commune de BUHL est la mise en place d'un élévateur extérieur à l'arrière du bâtiment. Ce dernier permettra l'accès à plat à chacun des trois niveaux du bâtiment.

Cette installation devant faire l'objet d'un dépôt de permis de construire, un cabinet d'architectes a été missionné.

Ce projet a récolté des subventions de l'État, à hauteur de 22 000€, et du député CHRIST pour 5 000€.

Pose d'un nouveau défibrillateur

Un nouveau défibrillateur sera installé sur la façade de la Mairie. Ce dispositif visant à la sécurité du plus grand nombre sera donc placé au cœur de notre village à la disposition de tous.

Chacune de ses activations sera relayée par un système de communication aux secours qui pourront ainsi intervenir directement.

Un contrat de maintenance garantira son bon fonctionnement en permanence.

Deux autres dispositifs similaires sont installés dans les salles du Cercle et de la Gymnastique.



Une projection virtuelle du futur ascenceur



Fleurissement printanier



Fleurissement estival

La commission fleurissement communique

Félicitations à toute l'équipe des services techniques pour ce magnifique fleurissement communal.

Un grand merci également à tous les particuliers pour leur engouement à mettre en valeur leur maison et qui contribuent, par ce biais, à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie de notre village.

Félicitations pour votre investissement, votre dynamisme et votre créativité.

Fleurissement de maisons particulières











Au niveau du fleurissement départemental pour l'année 2016, une famille de BUHL sera primée:

> Madame et Monsieur NUZZO Rocco

La journée citoyenne

Le succès grandissant de la Journée Citoyenne auprès de nombreuses Communes nous invite à vivre ensemble, nous aussi, cette belle fraternité.

BUHL organise, sous l'égide de Madame Marianne LOEWERT, Adjointe, le samedi 20 mai 2017 de 8h à 17h sa première journée citoyenne.

Venez nombreux pour être acteur de votre Commune. Chaque habitant quels que soient son âge et ses capacités est le bienvenu. Il suffit de remplir et de retourner en Mairie le formulaire joint.

Nous serons tous prêts à partager une belle journée et à mener à bien nos projets communs.

Les initiatives et idées de chantiers sont les bienvenues et peuvent être soumises en Mairie tout au long de l'année,

La journée du 20 mai se déroulera de la manière suivante:

- accueil des participants à 8h00;
- présentation des ateliers municipaux par Monsieur Michel TRASMUNDI, responsable des services techniques;
 - collation (café, brioche);
 - départ vers les différents sites aux alentours de 9h;
- retour aux ateliers municipaux où un repas sera offert à tous les participants inscrits (aux alentours de 12h15);
 - vers 14h retour sur les chantiers;
 - fin de la journée et verre de l'amitié à 16h45.

Propositions de chantiers:

- espaces verts, plantations (plantations jardinières);
- travaux de désherbage, taille;
- travaux de peinture (cimaises, pieds de sapins de Noël, main courante du Cercle, Wagonnet place du marché, divers poteaux et petites clôtures);
- entretien cimetière (taille, et enlèvements des rejets dans les allées et sur les tombes, nettoyage des tombes des personnalités);
- entretien nettoyage du petit patrimoine (Kantlagerweg, calvaires, ancien monument aux morts);
 - circuit propreté (ramassage de détritus, vider les corbeilles);
 - ateliers pour les enfants en partenariat avec la Brigade Verte.

Autres activités possibles:

- service pour le repas;
- responsable d'équipe;
- encadrement des enfants;
- polyvalence.

Cette journée de travail se veut avant tout conviviale, puisqu'elle permet la rencontre des générations, le partage de compétences.





Rendez-vous fixé aux ateliers municipaux.

Cette journée se déroulera le samedi 20 mai 2017 de 8h à 17h.

Le marché de l'Avent, Noël avant l'heure

Cette année encore le Marché de l'Avent a attiré nombre de visiteurs et de curieux. Retour sur cet évènement phare de notre village.

C'est LE rendez-vous qui annonce Noël. Chaque premier week-end de l'Avent BUHL plonge, l'espace de 48 heures, dans une ambiance de fête. Situé place du marché, devant l'école Koechlin, il ne cesse d'évoluer et de s'améliorer au fil des éditions.

Les 26 et 27 novembre derniers 30 exposants, la plupart amateurs, sont venus proposer leurs savoir-faire et le fruit de longues heures de préparations.

La diversité des marchandises et services (cartes de vœux, mets divers, petite restauration, centres de table, décorations de noël, doudous...) a permis aux grands comme aux petits d'y trouver leur compte.

Pour la Commune, l'organisation de ces festivités mobilise de nombreuses forces vives.

Les opérations de sélection des exposants débutent bien en amont de ce week-end. Pour faire acte de candidature, ces derniers doivent décrire les produits qu'ils souhaitent proposer, énumérer leurs besoins (électriques, étals...) et signer un règlement intérieur. Sur la base de ces documents sont retenus autant d'exposants que de places disponibles en prenant compte leur ancienneté, leur origine Buhloise et la qualité des produits.

Les heureux élus sont alors invités à une réunion durant laquelle leur est alloué un emplacement et où les conditions d'installation et les informations pratiques sont exposées.

Les services administratifs jouent un rôle très important dans cette préparation pour produire les divers courriers et communications envers les candidats retenus ou non.

Les services techniques prennent ensuite le relais. Montage de chapiteaux, décorations, livraison des cabanons et installations électriques : plusieurs jours de travail sont nécessaires pour installer le site mais également pour le débarrasser.

Cette année le placement central de tables et de bancs a permis de dégager la vue sur la place. Le visiteur pouvait ainsi embrasser d'un seul regard l'ensemble des stands et consommer sur place à l'abri des intempéries.

Le Conseil Communal des jeunes, grâce à la générosité des exposants, a pu organiser une tombola lui permettant d'engranger quelques ressources supplémentaires.

Le succès populaire de cet évènement conforte la Commune dans ses choix et dans sa volonté de faire vivre cette belle manifestation.



Une telle manifestation ne peut souffrir d'aucune improvisation et nécessite une planification plusieurs mois en amont.

Le prochain marché de l'Avent se tiendra les 25 et 26 novembre.

Zéro Phyto

Les produits phytosanitaires désignent les préparations contenant une ou plusieurs substances actives, ayant notamment pour action de protéger les végétaux, d'assurer leur conservation et de détruire ceux jugés indésirables. Communément appelés engrais ou pesticide, l'emploi de ces substances est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années déjà notre Commune s'efforce d'améliorer votre cadre de vie en privilégiant l'utilisation de produits et de moyens respectueux de notre environnement et en limitant l'utilisation de substances abrasives.

C'est donc avec une bonne longueur d'avance que BUHL accueille cette nouvelle interdiction. Depuis le début de l'année des méthodes plus douces, plus harmonieuses, mais peut-être moins efficaces, sont mises en place.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien pour que cette transition soit réussie.

Le Syndicat Intercommunal de Production de l'Eau Potable (SIPEP) de MERXHEIM-GUNDOLSHEIM précise :

«L'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement (pollution des sols et de l'air, impact sur la biodiversité...). En désherbant chimiquement les espaces communaux, (voiries, surfaces pavées...), ces produits ruissellent vers la LAUCH ou par le réseau d'assainissement et contaminent la nappe phréatique rhénane. A noter que 80% de la population alsacienne est alimentée en eau potable de la nappe.

Pour votre santé et celle de l'environnement, Buhl, très concerné par la démarche, a anticipé l'échéance réglementaire. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2017, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux (Loi Labbée du 6 Févier 2014). Ces changements de pratique vont conduire inéluctablement à l'apparition des herbes spontanées. La mise en place de techniques dites alternatives ne suffit pas toujours à en contrôler la pousse. Nous vous rappelons également qu'il est de votre ressort de désherber votre «partie de trottoir» de façon naturelle.

Ainsi, nous vous encourageons à vous investir dans cette démarche. De multiples techniques de jardinage au naturel existent et nous nous joignons à la Mission Eau pour vous inviter à rejoindre le réseau de «guide jardinier naturel» en cours de création.

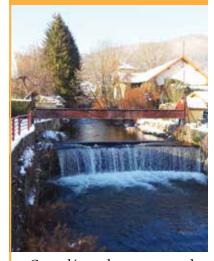
Pour toutes questions sur le jardinage au naturel ou la qualité de l'eau, n'hésitez pas à joindre la Mission Eau».



Les panneaux d'entrée de ville annoncent la couleur.

«Dans le cadre de sa politique environnementale, BUHL s'efforce depuis plusieurs années de réduire l'usage de pesticides.»

> Mme MYCHAJLOW, Animatrice au SIPEP 03 89 49 75 14



Cette démarche permettra de préserver la qualité des eaux de la LAUCH.

Précisions concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Tout comme un Plan d'Occupation des Sols (POS), le PLU est un document d'urbanisme qui règlemente l'utilisation du sol en fixant les règles de construction servant à définir la validité ou non d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

Ces règles varient selon un zonage. Ainsi, pour chaque demande, il convient tout d'abord de définir dans quelle zone se situe le projet et de se référer au règlement spécifique à cette zone.

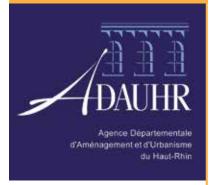
Le PLU est constitué de trois éléments, à savoir:

- le rapport de présentation : état des lieux de notre collectivité selon des critères divers (économie transport, habitat);
 - le règlement et le plan de zonage;
- les annexes (plan de prévention des risques d'inondations, plan des réseaux...).

L'atout du PLU est sa dimension prospective notamment au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD, adopté en séance du 1^{er} mars 2016, a pour but de définir les objectifs de la collectivité, plus ou moins lointains, en matière d'urbanisme mais également économique et sociale.

Le POS est un document appelé à disparaitre. Toute modification de ce dernier doit entraîner sa transformation en PLU. Les POS sont donc figés et ne peuvent plus évoluer. Doter la Commune d'un PLU lui permettra de disposer d'un document dynamique pouvant s'adapter aux nouveaux besoins.





UN GRAND MERCI AUX **BÉNÉVOLES!**

ARNOLD Renée
COQUELLE Elisabeth
FABIAN Marthe
FREY Marie-Claire
HOSSENLOP Odile
MARCILLE Marie-Louise
WENTZEL Marie-Pierre
LOEWERT Marianne et
Patrick

Lutte contre le cancer

La quête organisée au profit du Comité Départemental de la ligue contre le cancer s'élève à 6 998€ pour l'année 2016 soit une augmentation de 3%. Un chaleureux merci à toute l'équipe de bénévoles ainsi qu'aux généreux donateurs.

Grâce à vous, le comité peut maintenir et développer une lutte efficace contre la maladie dans notre département.

Comme l'an passé, dans un souci d'économie, les reçus fiscaux seront distribués pas les quêteurs.



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'habitat, de transport, d'aménagement commercial, de développement économique, d'environnement et de problématiques énergétiques ou paysagères.

Le territoire concerné:

Le SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'étend:

- d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin;
- du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie de Colmar.

Il recouvre le territoire de trois structures intercommunales dont la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER. Elle concerne 46 communes pour une population de 76 338 habitants.

Objet du SCoT:

Le SCoT est l'expression d'une volonté politique de préparer l'avenir du territoire et est un outil de planification juridique.

Il applique et décline localement:

- les grandes politiques nationales, régionales ou départementales dans son projet de territoire;
- les politiques sectorielles (eau, risques, biodiversité, transports, logement, etc...);
- les politiques territoriales (lois montagne, document stratégique de façade, charte de Parc Naturel Régional et de Pays, etc...).

Avancement de la procédure:

Un projet de cohérence territoriale a été arrêté le 8 juin 2016, il a été composé des pièces suivantes:

- bilan de concertation;
- un rapport de présentation;
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD);
 - un document d'orientations d'objectifs (DOO);
 - une évaluation environnementale.

Une enquête publique s'est déroulée en octobre dernier pour recueillir l'avis de toute personne intéressée.





Le SCoT a été validé le mercredi 14 décembre dernier.

La position de la Commune de BUHL:

Notre Commune est un membre à part entière du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon à ce titre le SCoT lui est opposable. Monsieur Fernand DOLL, Maire, et Monsieur René BITSCH, Conseiller, sont les membres titulaire et suppléant représentant notre village.

Comme vous avez pu le lire au fil de nos pages et dans nos éditions précédentes, la Commune s'est engagée, depuis plusieurs années déjà dans une procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU devra donc être compatible avec le SCoT.

La Commune n'est pas pour autant tenue de reproduire à l'identique la norme supérieure. La notion de comptabilité induit une obligation de non contrariété de la norme inférieure aux aspects de la norme supérieure.

Le PLU devra donc respecter les options fondamentales du SCoT, sans être tenu de reprendre à l'identique son contenu. C'est en tous les cas dans cette optique qu'est menée cette procédure.

Le SCoT concerne un territoire bien plus vaste que celui de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER.



Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

Nouvelle mandature d'une durée de deux ans (2016-2018) pour le CCJ. 23 jeunes âgés de 9 à 16 ans ont été élus le 17 octobre 2016. Le 7 novembre le nouveau CCJ a été installé lors d'une réunion plénière présidée par Monsieur Fernand DOLL en présence de Madame Annick FISCHETTI, Adjointe, Responsable du CCJ, des Adjoints, de Conseillers Municipaux, de la directrice du Pôle jeunes, d'animateurs, de parents et de la presse.

Gabriel FLEURET a été

élu Maire junior

(au centre sur la photo).

BRUCKER Clarisse

- COLLADO Gaétan
- DROUIN Maé
- ERNY Marion
- GIEGELMANN Mélanie
- HABBAR Jade
- HARNIST Annaelle
- KUSNIR Lorella
- OLIVIER Justine
- SCATTON Jean
- TRASMUNDI Adrian

BEARDMORE Harry

- CLADE Maxime
- FLEURET Gabriel
- FLEURET Héloïse
- HARNIST Ophélie
- NUSSBAUMER Hector
- SCATTON Camille
- SCHMIDT Laurine
- SCHREIBER Carline
- SCHWINDENHAMMER Victoria



Participation aux restos du cœur

Le 5 janvier dernier un groupe s'est rendu dans les locaux des «Restos du cœur». Les conseillers ont pu, à cette occasion, découvrir leur fonctionnement et contribuer à l'effort de solidarité.

Le fruit des collectes de produits d'hyaiène (avec l'aide du périscolaire), de vêtements et de jouets (lors de la bourse aux vêtements) était tel que les services techniques de la Commune ont dû leur prêter main forte pour tout acheminer à bon port.

Opérations pièces jaunes

Un groupe de jeunes est allé à la rencontre des commerçants Buhlois pour leur fournir le matériel nécessaire. Nous remercions ceux qui ont participé à cette opération qui se termine le 11 février prochain.

Projet Boîte à livres

Le CCJ a émis l'hypothèse de mettre en place une «boîte à livres». Il s'agit de livres dont la lecture est en libre-service. Pour connaître le fonctionnement de ce dispositif, quelques membres sont allés se renseigner à la médiathèque de GUEBWILLER.

Le CCJ remplit des actions concrètes et porteuses de sens.



enedis.fr

Direction Territoriale,
Alsace

2 rue de l'III 68110 ILLZACH **03 89 46 76 73**

Réseau APA

Vous souhaitez devenir bénévole visiteur à domicile ou écrivain du lien? Rejoignez notre équipe de bénévoles!

> APALIB Béata HAVREZ 03 89 23 23 02

ENEDIS (ERDF) communique

ENEDIS réalise sur la Commune une campagne de diagnostic et de maintenance de coupe-circuit principal, organe de coupure principalement sous la toiture et qui concerne votre branchement d'électricité.

Cette opération durera toute l'année et concerne tous les branchements aériens de la Commune.

Vous allez donc être sollicité par un agent de l'entreprise COLOMBA qui fera la visite de toutes les installations. Cette opération nécessite parfois un deuxième rendez-vous afin d'effectuer le remplacement du coupe-circuit.

Cette opération est entièrement prise en charge par ENEDIS.

Merci de réserver un bon accueil aux intervenants.

Réseau APA

Vous êtes une personne âgée et vous vous sentez seul(e) ?

Bénéficiez des «visites à domicile» par les bénévoles de l'association APALIB.

Entièrement gratuit, ce service vous offrira des moments de convivialité et d'échange avec un bénévole partageant les mêmes centres d'intérêt que vous.

Discussion, promenade, lecture, jeux de société...: retrouvez le plaisir de la rencontre!

La mise en place est simple: vous faites la demande, APALIB vous met en relation avec un bénévole, et si vous vous entendez bien avec ce bénévole, vous convenez ensemble du jour/heure de sa visite hebdomadaire.

Profitez également de l'aide administrative à domicile avec les bénévoles écrivains du lien

Ce service entièrement gratuit s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour chercher de l'aide auprès des professionnels et qui souvent restent sans solution à leurs problèmes. Les écrivains du lien vous aident à:

- · lire, rédiger, comprendre un courrier;
- trier et classer les documents;
- faire des démarches auprès des professionnels (prise de rendez-vous, renseignements);
 - remplir un formulaire, etc.

L'association de chasse du Schimberg communique

«Les forêts de la commune de BUHL sont exploitées par des forestiers et louées pour la chasse à des associations.

La chasse est ouverte le 15 avril chaque année, et ferme le 31 janvier de l'année suivante, pour permettre la saine gestion de ce «biotope» qu'est un massif forestier, et selon les règlements établis par la Fédération de chasseurs et validés par la préfecture de chaque département.

La pratique de la chasse à l'approche, ancestrale en Alsace, au lever et au coucher du soleil, permet ce comportement responsable du chasseur qui opère seul, sans chien, et souvent sur un mirador.

Ensuite la pratique des battues est autorisée de début Octobre à fin janvier, mais à des dates précises et connues à l'avance, et diffusées sur les journaux, et selon une organisation bien précise.

Dans notre cas sur le lot du SCHIMBERG, nous prévoyons 6 battues pour cette période, le dimanche ou lundi de 9h à 14h, selon le règlement de notre bail, afin de rendre pour l'après-midi la forêt aux usagers et amoureux de la nature.

La marche ou le vélo sur les chemins praticables de la commune font partie de notre qualité de vie et dérangent peu, sauf dans des cas particuliers de «dangers», liés aux travaux du bois et à la pratique de la chasse. (cf. panneaux indicateurs de DANGER!)

Le ramassage des champignons dans les zones boisées est autorisé en saison propice, pour une consommation personnelle, mais en dehors de ces périodes, la «sur marche» trop importante de la végétation est préjudiciable à sa croissance, mais aussi à la quiétude et à la reproduction de son peuplement animal (chevreuils, biches, etc..).

C'est pourquoi les «marcheurs du matin ou du soir», les «coureurs avec lampe frontale», les «vététistes» ainsi que les «cavaliers», doivent rester sur les chemins communaux et surtout ne jamais pénétrer dans les fourrés pour ne pas bouleverser les habitudes de circulation du gibier qui va chercher sa nourriture à plusieurs moments de la journée.

De plus, des habits de couleurs «visibles de loin» ou «rétro réfléchissants» sont conseillés pour la sécurité de tous, surtout aux heures de faible luminosité naturelle.

Il faut savoir aussi que le gibier n'apprécie pas les odeurs humaines, tout comme celles des animaux de compagnies, et encore moins d'être trop souvent dérangé sur son territoire de vie (ex: 500 m de rayon pour le chevreuil!).

C'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui apprécient de respirer la forêt de *«réduire au minimum»* toute intrusion dans la végétation pour limiter les nuisances et les dangers, surtout aux places de gagnage, gérées par les chasseurs, leur Fédération et l'ONC.»

« La forêt appartient à tout le monde, et de ce fait elle doit être partagée par tous, surtout dans le respect de la faune et de la flore »

> Hervé MARESCHAL, Président de l'association de chasse du SCHIMBERG





VIE PRATIOUE

Bilan des Animations Eté 2016

Ces animations ont remporté un vif succès, avec un taux de participation de

86%



Comme chaque année, les vacances d'été étaient attendues avec impatience par tous les enfants âgés de 3 à 16 ans ayant soif d'activités ou de farniente. Cette année encore les équipes d'animation du service jeunesse de la commune de BUHL ont su se montrer inventives en leur proposant un programme alléchant et très varié.

Les grands classiques étaient au rendez-vous:

- thématiques autour du goût, des couleurs, des héros et des princesses, du sport et de la santé;
- accueils de loisirs avec option permettant d'axer une semaine d'animations sur une pratique précise telle que la couture, le poney, l'éveil moteur, la pêche ou le sport;
- accueils de loisirs spécifiques pour les collégiens de 11 à 16 ans pendant trois semaines. Accompagnés de deux animateurs une trentaine de jeunes a pu participer à des activités proches de leurs centres d'intérêts. Un séjour sportif d'une semaine en Franche-Comté leur a également été proposé;
- mini-séjours pour les jeunes de 8 à 12 ans et la mini colo pour les tout-petits de 5 à 7 ans au Camping de Cernay.

Ces deux mois d'été ont permis aux enfants d'être acteurs de leurs vacances tout en respectant leurs rythmes, de développer leur imaginaire, leur créativité, de prendre plaisir et de vivre de bons moments de partage et d'échanges cela grâce à une équipe d'animateurs dynamique et motivée.

Durant l'été, 647 enfants ont été accueillis



Calendrier des manifestations

POUR TOUT SAVOIR SUR LES ASSOCIATIONS BUHLOISES ET LES MANIFESTATIONS: www.omsc-buhl.fr

DATE	MOIS	MANIFESTATIONS	ORGANISATION
4 6 12 27 11-12	Fév. Fév. Fév. Fév. Mars	Election Trio Royal Conférence connaissance du Monde «HIMALAYA» Bourses aux Vêtements Don du Sang au Cercle de 16h30 à 19h30 Carnaval à Buhl Conférence connaissance du Monde «La Provence»	Association carnavalesque MJC ACAS Association donneurs de sang OMSC MJC
26 3 9 23 29 29	Mars Avril Avril Avril Avril Avril	Concert de solidarité pour «Zoé Emmenecker» Conférence connaissance du Monde «La Russie éternelle» Quiz de Pâques Élection Présidentielle 1er tour Soirée Carpes Frites Soirée Années 80	Manger la Vie - Association pour Zoé MJC OMSC Commune Amicale des Pêcheurs FC Buhl
29 1 - 7	Avril Mai - Mai	Concours de écoles de cyclisme Journée Régionale des châteaux forts d'Alsace (visites guidées du château du Hugstein) Élection Présidentielle 2 nd tour	MJC Pro Hugstein - Commune
13 20-21 20 28	Mai Mai Mai Mai	Marché aux Fleurs Exposition Maquettes au Cercle Journée Citoyenne Présentation des animaux de la zone avicole du Montag	Commune MJC Commune Société Aviculture
3-4 11 18 21	Juin Juin Juin Juin	Petit Montmartre Buhlois Élections Législatives 1 ^{er} tour Élections Législatives 2 nd tour Don du Sang au Cercle 16h30 à 19h30	OMSC Commune Commune Association donneurs de sang
25 25 1-2 2-9-16-	Juin Juin Juillet Juillet	Gala gymnique de fin d'année Marché aux Puces Tour du Piémont Haut-Rhinois Visites commentées du Retable de 15h à 17h	Gymnastique Union Chorale MJC Amis du Retable
23-30 6 6-13-20 16-17	Août Août Sept.	- Après-midi Carpes Frites Visites commentées du Retable de 15h à 17h Journée du Patrimoine de 15h à 17h	- Amicale des Pêcheurs Amis du Retable Amis du Retable / Pro Hugstein
18 23-24 30	Sept. Sept. Sept.	- Visite commentées du Retable - Visite du château du Hugstein Don du Sang au Cercle de 16h30 à 19h30 Marche Populaire Soirée Carpes Frites	- Association donneurs de sang Amicale S.Pompiers Amicale des Pêcheurs
18 25-26 26	Nov. Nov. Nov. Déc.	Concert Annuel de la Musique Marché de l'Avent Cyclo-Cross du Téléthon Fête du Saint-Nicolas	Musique Harmonie Commune MJC OMSC
3 4 17 31	Déc. Déc. Déc. Déc.	Téléthon Don du Sang au Cercle de 16h30 à 19h30 Fête de Noël de l'âge d'or Réveillon	MJC Association donneurs de sang Commune Société de Gymnastique

Echéances électorales

23 avril 2017

Élection présidentielle, Premier tour

7 mai 2017

Élection présidentielle, Second tour

11 juin 2017

Élections législatives, Premier tour

18 juin 2017 Élections législatives, Second tour





Les manifestations organisées par la Commune et l'OMSC en 2017



samedi 11 mars
Cavalcade des enfants

dim. 12 mars

Grande Cavalcade

à15h



MOULIN

samedi 3 et dimanche 4 juin
Petit Montmartre Buhlois - Place de l'Église

vendredi 1^{er} décembre Fête du Saint-Nicolas





dimanche 17 décembre



samedi 13 mai



Au printemps 2017

Mariages ont été célébrés durant l'année écoulée

Robert Jean CAPY et Marina Audrey LAPP

Arda AYGÖR et Funda Laure GÜDER

Laurent Paul SIMON et Sylvia Hilda LEBOBE

Mathieu BITSCH et Célia Christine SCHOEPFLIN

Olivier LOMBARD et Myriam Marie-Pierre SCHNEIDER

Jacques JAGGI et Jeanne Sophie Agnès France MEYLAN

Olivier BARONCE et Asminah HASSANI HOUSSENI

Sertan YILDIZKAYA et Marie REYER

Eric BARTELL et Marie-Thérèse KACHLER

Eric GUEDON et Laetitia Raymonde Maryline KLEM

12 mars

19 mars

18 juin

13 juillet

23 juillet

27 août

03 sept.

03 sept.

14 mai 28 mai







POPULATION

Naissances (+25)

02.01.2016 20.01.2016 26.01.2016 29.01.2016 08.02.2016 12.03.2016 16.03.2016 07.05.2016 22.05.2016 23.05.2016 02.06.2016 04.06.2016 11.06.2016 14.06.2016 25.06.2016 03.07.2016 13.08.2016 17.08.2016 23.08.2016 29.08.2016 15.10.2016 26.10.2016 06.12.2016 16.12.2016 28.12.2016

Juliette Christine Elisabeth KUPPER Lenny STIRMLINGER Kellya LANCIEN Lénou Solène FRANCOIS Noé DA SILVA CARVALHO **Evan LARCHER** Léane Rose VILMIN Léna Chantal FERRY Sophie Tiana Maria LEDRU Amel Dina BELKOUDIA Owen Aloise SCHMITT Ilan WAMBST Louisa Rose DONNART Jade Carine Sabrina RUMAK Manéo Patrick Pascal BLUM Joshua KLEIN Tiago Frédéric Mattéo Elio MEYER Mathias DETRED Céline Lina MOQUADDEM Ayleen Abigaëlle TANGUY WENDLING née à BUHL Esteban Ouramtane Michel RAMTANE Nolan BIRLOUET Lucie ARNOUX SEVIN

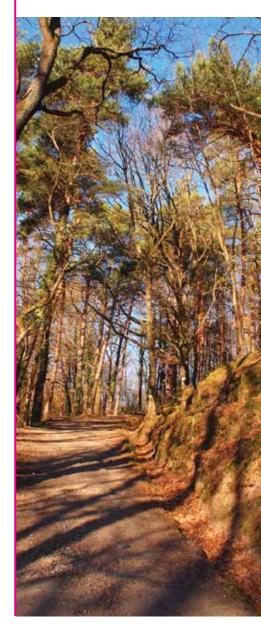
Inès PIZZULO

Méline Fabienne FRITSCH



Décès

BOULBAIR Larem 27.12.15 17.01.16 SEBELE Michel GROFF née KOCH Marie Andrée 21.01.16 ZINDY née JOERGER Marie Rose 25.01.16 23.02.16 **RANDON Jean-Claude** LAMOTTE née SIMON Thérèze Amélie Huphrasie 24.02.16 WECK née RIEG Marie Louise Suzanne 28.02.16 24.03.16 WIDEMANN Léon 29.03.16 CAN Mürüvvet GRIMM née WIRTENSOHN Germaine Yvonne 09.04.16 16.04.16 TRAPP Jean-Claude LACHENMAYER née TRAPP Marie Thérèse 31.05.16 KLOCK Paul Roaer 31.05.16 31.05.16 KELLER Jean Marie André WIDMER née PETERSCHMITT Irène Marie 08.07.16 15.08.16 BIGUZZI Jean-Claude 16.08.16 FARINELLI née GAUSS Marguerite Elisabeth 02.09.16 **SAENGER Nadine** 20.09.16 FILLINGER Gérard Marcel 20.09.16 MARTIG née LOETSCHER Marie-Agathe 05.10.16 DOS SANTOS née VILACA MARIHNHO Helena Da Graça 21.10.16 KLEIN née STEIB Marie-France 05.11.16 SCHULLER René Joseph Jean Baptiste 12.11.16 **GERRER Paul Isidore** 14.11.16 MASSERON Lucienne Joséphine 15.11.16 VONESCH née SYREN Anne Marie PITON René Jean Marius 25.11.16 13.12.16 **MEYER Pierre** BOUCHE néé SIGRIST Suzanne 23.12.16 24.12.16 VONESCH Jean François Richard





POPULATION

Grands Anniversaires 2017

80 ANS (année 1937)

18.01 19.01 23.01	OBERLE née STUTZ Hedwige FUCHS née TSCHAEGLE Fernande
	GAUSS Roger
15.03	RIMELIN née GROSSHANS Marguerite
19.03	DURR née CORTI Nicole
09.04	KEHL Albert
18.04	MULLER Pierre
18.04	MULLER née ROTH Jacqueline
05.06	SOLINAS née ROSELLI Marie-Thérèse
06.06	BICKEL Georges
10.06	LAHOUGUE née MONTCUIT Solange
23.07	FAHRER née HECKENAUER Marie-Claire
01.08	HAMMERER Guillaume
06.10	KOCH née VOGEL Marie-Rose
23.10	THIRIET née LUNDELL Inga
06.11	HABECKER née ROEDER Anne
07.11	HEINRICH née ARGER Jacqueline
21.11	JANSSEN née PFORTJE Christine
28.11	VOLLMER Paul
01.12	HEINRICH André

85 ANS (année 1932)

FISCHETTI née NUZZO Gaetana
LOOS née GUILLUNG Marianne
FEILER née CLADT Anne-Marie
LOEFFLER née ARNOLD Denise
MERIAN née SCHMITT Madeleine
WALOS née HOSTETTER Léonie
JORDAN née MARANZANA Lodia
HERMANN Fernand
BONZLI née MULLER Suzanne
HAMMADI Abdallah
RITTER Jean-Michel
LANGOLF Jean-Jacques
FISCHETTI née STERITI Vita
KALTENBACH Pierre
GERTHOFFERT née BAUMERT Jacqueline
UBERSCHLAG Roger
MUNSCH née BOLLINGER Monique
BOEGLER Pierre
MULLER née SENNERY Huguette
CLAUSS née KAUFFMANN Colette
TRIGALLEZ Gérard
HAMMERER née HIMBURG Rosemarie
WENTZEL née FLORENTZ Marie-Eve
FRIES née GIERSCH Marie-Eve

90 ANS

07.00	CEDILIOCEEDI :: 4 - DOTLIENDUDOED I -: :
07.02	GERTHOFFERT née ROTHENBURGER Louise
18.02	ODOJ née KOSZCZYK Simone
28.02	PEDETTI née OSTERTAG Yvonne
13.03	PFISTER Paul
08.04	KARRER Paul
24.04	GRUNENBERGER née BURGER Marie-Thérèse
18.07	SAENGER Paul
14.08	HEYER née DIRRINGER Lucienne
16.09	BRAUN née FUCHS Frieda
19.09	ANASTASI née NACCARI Marie-Thérèse
05.10	MARTELLO née DE GUIO Placida
07.10	ROELLINGER née BROMHORST Yvonne
29.10	RINGELE Charles
07.11	STEIGLEITER née SIMONKLEIN Fernande
27.12	THOMAS née CASPAR Jacqueline

91 ANS

04.01.1922	RAUSEO Angelo,
07.01.1921	CLAUSS Emile
19.01.1925	WAHREN Egon
07.02.1926	BACHMANN née LOETSCH Germaine
20.02.1924	SAENGER René
21.03.1922	LE BLAY née HOSSENLOPP Marie-Louises
29.03.1921	ANASTASI Angelo
16.04.1926	MUNSCHY Louis
30.04.1926	RINGENBACH Marie-Antoinette
04.05.1925	BOFFETY Antoine
08.05.1924	ERNY née KIRBIHLER Hélène
13.05.1924	TSCHAMBSER née RISSER Aline
18.05.1925	WOINSON née RIFFENACH Denise
22.05.1926	NIGRO née CORVINO Gelsomina
29.05.1921	LUTTENBACHER née JENNY Irène
07.07.1923	GROELLY née WEHRLEN Germaine
24.07.1924	SCHWALLER née WALTER Marie-Anne
05.08.1922	RITZENTHALER née MINATEL Augusta
28.08.1926	FISCHETTI Guglielmo
25.09.1919	SPEICHER née BANNWARTH Marina
25.09.1925	PETER née NOLL Suzanne
29.09.1926	ORY née KORTZ Jacqueline
04.10.1923	EGGEMANN née LEDIT Hélène,
21.11.1925	EBEL née MUNSCH Irène
22.11.1926	MUNSCHY née MACKERER Anne-Cécile
03.12.1922	NUZZO née FISCHETTI Maria
13.12.1926	CLAUS née MISTRE Paulette
16.12.1926	MULLER Louis
23.12.1926	WINCKLER née ZEISSER Marthe
28.12.1923	WURMLINGER née KOZIOL Ruth

Pompiers (CPII de Buhl) Gendarmerie de Guebwiller Caléo Guebwiller Service d'Urgence Gaz Caléo Service d'Urgence Eau Caléo Brigades Vertes Centre Anti-Poison Strasbourg ENEDIS (ERDF - dépannage 24/7) Gendarmerie Soultz 18 03.89.28.02.10 ou 17 03.89.62.25.00 03.89.62.25.00 03.89.74.84.04 09.726.750.68 03.89.76.92.01	— URGENCES——
Mairie 03.89.62.15.95 Ateliers Municipaux 03.89.74.91.73 / 06.30.31.22.19 Périscolaire 06.76.49.97.15 Primaire Maurice Koechlin 03.89.76.88.41 Maternelle Place du Marché 03.89.74.14.64 Relais Poste - Carrefour Express 03.89.38.68.58 Centre des Impôts Guebwiller 03.89.74.93.51 Com-Com de Guebwiller 03.89.62.12.34	SERVICES PUBLICS
Médecins – Cabinet Médical Docteur J-Marc HOOG Docteur Anne SCHREIBER Chirurgiens – Dentistes M. Philippe VALENT 03.89.76.82.42	
M. Emmanuel MORAND Masseur Kinésithérapeute M. Claude FISCHER 03.89.76.68.40	
Infirmières – Infirmier Mmes. L. CHERAY, A. DEBENATH, C. KOCH	SERVIC
03.89.76.01.92 Mmes. S. BORGIA, E. HAY et M. V. EGRET 03.89.76.89.40	ES MÉ
Orthophoniste	D
Mme Myriam VONAU 03.89.74.62.81	\triangle
Pharmacie du Florival M. Luc WISSLER 03.89.76.92.79	X
Hôpitaux	
Pasteur de Colmar Le Parc Colmar C.Haby Guebwiller Emile Muller Mulhouse Schweitzer Colmar Urgences cardio vasculaires 03.89.12.40.00 03.89.12.60.00 03.89.74.78.00 03.89.64.64.64 03.89.21.28.00 03.89.21.27.40	

Centre Medico-Social - Espace solidarité

Pôle gérontologique intercommunal Assistante sociale pour personnes âgées:

surrendez-vous, Mme Céline JENN

03.89.76.83.07

03.89.49.67.20

Assistante sociale Mme Lydia STURM

Uniquement sur rendez-vous

Les Numéros utiles



Bulletin municipal N°3, mandature 2014-2020

Février 2017

Directeur de la publication : Monsieur Fernand DOLL, Maire

Comité de Rédaction :

Service communication

Photos:

Q. BRUNOTTE, M. TRASMUNDI, D. FUHRY, C. BOILLOT, F. MAURER, M. et P. LOEWERT, B. ERHARD, avec la participation de M. Guy WURTH et M. Sylvain BERST

conception: www.laboite-decom.fr



Ce bulletin est diffusé à 1500 exemplaires remis gratuitement à la population